

spécimen de la carte professionnelle *

- le recto :

Nom de l'établissement	Carte professionnelle	Photo du titulaire de la carte
N° de l'autorisation		cachet de l'établissement **
Nom et prénom :		Date et lieu d'émission de la carte
N° de la carte nationale d'identité :		Signature du responsable de l'établissement
L'activité :		
Le numéro afférent à la carte		

- Le verso :

nom de l'établissement

* la carte professionnelle doit être en papier fort de couleur blanche et doit avoir 9 centimètres de longueur et 6 centimètres de largeur .

** Le cachet de l'établissement doit être estampillé, à moitié sur le côté inférieur de la photo et à moitié sur la carte.